Document généré le 17 juil. 2025 09:07

Histoire Québec

Le mot de la Fédération

Richard M. Bégin et Jeannine Ouellet

Volume 19, numéro 1, 2013

La relève dans les organismes en patrimoine

URI : https://id.erudit.org/iderudit/69121ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Éditions Histoire Québec
La Fédération Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (imprimé)
1923-2101 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Bégin, R. M. & Ouellet, J. (2013). Le mot de la Fédération. *Histoire Québec*, *19*(1), 44–49.

Tous droits réservés © Les Éditions Histoire Québec, 2013

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Le mot de la Fédération

L'Arrondissement historique de Sillery – Un dossier majeur qui pourrait affecter le traitement des dossiers patrimoniaux à l'échelle du Québec

par Richard M. Bégin, président, Fédération Histoire Québec

Le 4 avril dernier, le président du Comité du patrimoine de la Fédération Histoire Québec présentait notre point de vue au Conseil du patrimoine culturel du Québec sur l'un des dossiers les plus chauds au Québec, et même au Canada, depuis quelques années : l'arrondissement historique de Sillery.

Dès le 4 février 2006, le Comité du patrimoine de la Fédération avait adopté la résolution suivante :

> *Attendu le statut d'arrondissement historique du secteur de Sillery;*
> *Attendu les pressions immobilières sur les domaines religieux de cet arrondissement;*
> *Attendu le caractère unique de tous les domaines religieux de cet arrondissement;*
> *Le comité du patrimoine de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec (FSHQ) demande que la Commission des biens culturels du Québec tienne des audiences publiques sur l'avenir de l'arrondissement de Sillery.*

Dès le 13 février, une lettre à cet effet était adressée à Mario Dufour, alors président de la Commission des biens culturels du Québec (CBCQ).

Le 15 novembre suivant, la Fédération Histoire Québec écrivait à la ministre de la Culture et des Communications de l'époque, Line Beauchamp, pour lui exprimer ses préoccupations : « Suite aux nombreux échanges que nous avons avec nos sociétés membres de la région de Québec, dont principalement la Société d'histoire de Sillery, et à la série de consultations publiques qui se sont tenues depuis l'été, nous demeurons très inquiets face aux menaces qui pèsent sur l'intégrité architecturale et paysagère de l'arrondissement de Sillery. ». Par la même occasion, nous transmettions à la ministre une résolution que venait d'adopter la Fédération, une proposition appuyant clairement la Société d'histoire de Sillery dans sa bataille pour préserver l'intégrité de ce site remarquable.

Le sujet est évidemment revenu sur le tapis régulièrement au Comité du patrimoine et au C.A. de la Fédération au fil des ans, et nous correspondions avec les maires successifs et autres intervenants dans ce dossier sans être pour autant vraiment rassurés. Le 21 décembre 2010, il y avait audition à la Commission des biens culturels du Québec. La Société d'histoire de Sillery, le Conseil de quartier

La Maison des Jésuites, surtout à cause de sa grande ancienneté.
(Source : Société d'histoire de Sillery)

Le cimetière Mount Hermon, pour la verdure.
(Source : Société d'histoire de Sillery)

de Sillery, la Coalition Héritage Québec, la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery et le Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery (appuyés par la Fédération Histoire Québec, Héritage Montréal et le Conseil du quartier Saint-Sacrement) y présentaient leurs arguments et recommandations afin, bien sûr, de maintenir les caractéristiques fondamentales de ce site historique et naturel de premier ordre à Québec, et au Québec. Héritage Montréal et la Fédération Histoire Québec participaient à cette audition par voie téléphonique. La CBCQ nous ayant demandé nos commentaires par écrit, voici quelques extraits de ce que nous lui avons alors fait parvenir :

> *Nous suivons ce dossier depuis plusieurs années et nous sommes intervenus à diverses reprises dans l'espoir de mettre un terme aux menaces constantes qu'exercent les promoteurs immobiliers depuis un certain temps à l'endroit de ce site unique au Québec.*
>
> *Malheureusement, force est de constater, à la lumière des faits notés récemment par la Coalition pour la défense de l'arrondissement de Sillery et en particulier par la Société historique de Sillery (membre de notre fédération), que la menace, loin de disparaître, devient de plus en plus grande et imminente. [...]*
>
> *Compte tenu que nous avons en place une* Loi sur les biens culturels du Québec *ainsi que, depuis quelques années, une* Loi sur le développement durable, *deux lois qui, en principe, devraient assurer la préservation et la mise en valeur d'un tel site, l'on comprendra notre très grande inquiétude et préoccupation face à ce qui semble se tramer présentement à propos de l'arrondissement historique de Sillery. Notre inquiétude est d'autant plus vive que le projet de loi 82, qui pourrait remplacer éventuellement la* Loi sur les biens culturels du Québec, *propose une délégation encore plus grande de pouvoirs aux municipalités qui, on le voit bien dans le cas de l'arrondissement de Sillery... et dans bien d'autres cas à travers le Québec, n'accordent pas une très grande priorité au patrimoine bâti et naturel (et c'est un euphémisme!).*
>
> *On comprendra assurément que, si l'on ne parvient pas à sauvegarder et mettre en valeur des sites majeurs tels que l'arrondissement de Sillery, l'île d'Orléans ou le mont Royal, il ne peut en résulter qu'un message extrêmement négatif face au patrimoine au Québec et il y aura peu d'espoir de convaincre par la suite les plus petites municipalités de prendre action pour préserver et mettre en valeur leur patrimoine. [...]*
>
> *Il appartient donc à la Commission des biens culturels du Québec d'examiner de très près le cas de l'arrondissement de Sillery et nous comptons vraiment sur son appui pour contribuer au renforcement (et non à l'affaiblissement) du patrimoine et des lois qui s'y rapportent, au Québec.*

En 2012, l'arrondissement historique de Sillery fut considéré par la Fondation Héritage Canada comme l'un des dix sites patrimoniaux les plus menacés au Canada.

Finalement, le 22 janvier dernier, le nouveau ministre de la Culture et des Communications, M. Maka Kotto, annonçait avoir confié au Conseil du patrimoine culturel du Québec (qui a remplacé la CBCQ) le mandat de tenir une consultation publique sur le plan de conservation du site patrimonial de Sillery. « J'aimerais, déclarait le ministre, que les citoyens et tous les acteurs concernés puissent faire entendre leur voix sur le plan de conservation élaboré par le ministère de la Culture et des

Le boisé des Augustines, pour l'édifice comme pour la verdure. (Source : Société d'histoire de Sillery)

Communications. La *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit la conception d'un tel plan qui se définit comme un outil de référence pour la protection d'un site patrimonial. Même s'il n'y a pas d'obligation légale de tenir une consultation publique, je souhaite que cet exercice se fasse afin de connaître l'opinion de la population sur le plan proposé. Je souhaite que cet exercice soit ouvert et transparent, une occasion d'échanges constructifs. »

Quelques jours plus tard, Clément Locat, président du Comité du patrimoine de la Fédération et moi-même, nous nous rendions à Québec pour rencontrer les organismes affiliés à la Fédération dans la région de Québec et autres groupes suivant de près le dossier de l'arrondissement historique de Sillery afin de mieux saisir les enjeux et préoccupations du milieu et nous aider dans notre propre réflexion.

Et c'est ainsi que Clément Locat alla présenter le 4 avril dernier la position officielle de la FHQ à ce propos. En voici les grandes lignes, issues du mémoire que nous avons soumis au Conseil du patrimoine culturel du Québec :

> *La Ville de Québec a la chance exceptionnelle de posséder encore sur son territoire un espace naturel et patrimonial d'une valeur aussi inestimable que le site patrimonial de Sillery, situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, exempt en grande partie jusqu'à maintenant d'un développement banal et congestionnant qu'il importe donc de préserver et d'aménager avec une vision d'ensemble à long terme. [...]*
>
> *Aliéner ce vaste territoire au profit de projets immobiliers d'intérêt privé sans barrières ni contraintes serait un échec déplorable pour l'avenir de toute la région et pour la mise en œuvre de la nouvelle* Loi sur le patrimoine culturel *adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Les générations futures jugeraient sévèrement les responsables de la dilapidation, de la banalisation et de la perte d'un site d'une telle valeur. [...]*
>
> *Les principes et valeurs que nous privilégions pour le développement futur de ce site sont les suivants : un usage varié et de valeur publique des immeubles des communautés existants, par exemple, des usages institutionnel, culturel ou résidentiel d'intérêt communautaire notamment. Nous voyons aussi ici l'occasion de réfléchir à une stratégie de déploiement et de diversification de l'offre touristique actuellement concentrée dans le Vieux Québec par une approche de tourisme culturel et une mise en lien entre l'arrondissement historique du Vieux Québec et le site de Sillery. En termes de protection et de conservation, nous croyons essentiel de préserver définitivement les espaces de grande valeur paysagère, visuelle, patrimoniale ou archéologique contre tout projet immobilier et la conservation d'un corridor continu et d'espaces verts significatifs afin de protéger le caractère du site et sa relation avec le paysage fluvial tout en assurant un accès pour les citoyens et les visiteurs. La mise en valeur de tous les immeubles patrimoniaux et l'utilisation de tous les bâtiments existants sur le site avant d'examiner toute nouvelle construction ainsi que l'établissement de critères rigoureux d'intégration architecturale, de densité et de volume pour toute nouvelle construction, même minimale, nous semblent être les principes fondamentaux d'un véritable plan de conservation.*
>
> *Dans le cadre de ce plan, la Fédération souligne l'importance de la mise en valeur de l'histoire du lieu, soit l'occupation amérindienne et française, la construction de villas et l'aménagement de grands jardins par les barons du bois et l'appropriation de ces grands espaces par les communautés religieuses. [...]*
>
> *En 2013, il est important que le ministère de la Culture affirme clairement sa position sur les règles qui régissent ces sites du patrimoine et indique à la ville les limites à respecter.*

Le document d'une centaine de pages intitulé *Plan de conservation du site patrimonial de Sillery*[1] était à la base de ces consultations publiques. Il est somme toute très bien documenté et il nous éclaire grandement sur les caractéristiques fondamentales de cet endroit unique au Québec. C'est à la suite de l'adoption de la *Loi des monuments historiques*, en 1963, que seront créés, entre 1963 et 1975, neuf

arrondissements historiques au Québec, dont celui de Sillery (le 4e au Québec, en 1964). Par la suite, la nouvelle *Loi sur les biens culturels* du Québec, adoptée en 1972, allait introduire la notion de bien culturel, plus vaste que celle de monument historique, renforçant ainsi l'importance des arrondissements historiques. La *Loi sur le patrimoine culturel* (adoptée à l'automne 2011 en remplacement de la *Loi sur les biens culturels*) et la *Loi sur le développement durable* (qui, elle, date de 2006) doivent en principe fournir des outils encore plus intéressants pour assurer la préservation et la mise en valeur de lieux historiques et naturels importants.

Dans le *Plan de conservation* proposé, on rappelle d'abord les origines très lointaines de Sillery, depuis l'époque où les Amérindiens le fréquentaient il y a quelque 10 000 ans jusqu'à nos jours, en passant par l'occupation du territoire sous le Régime français (Jésuites, Séminaire de Québec, seigneuries), le Régime britannique (les grands domaines des magnats de l'industrie forestière et les premiers noyaux ouvriers) et l'arrivée des communautés religieuses qui ont occupé ces grands domaines depuis (en incluant le lotissement de quelques secteurs résidentiels sur certaines portions des anciens domaines).

Le document présente ensuite les principales valeurs et caractéristiques du site, faisant ainsi ressortir l'importance de le préserver le plus possible :

A. Les valeurs patrimoniales : historique, paysagère et architecturale.

B. Les caractéristiques du site patrimonial : milieu naturel (avec notamment un cadre végétal composé d'arbres plus que centenaires d'une valeur « exceptionnellement élevée »), réseau viaire, système parcellaire, ensemble bâti, unités de paysage, qualités visuelles et patrimoine archéologique.

Cette section extrêmement instructive est suivie finalement d'une rubrique intitulée « Orientations pour la protection, la mise en valeur et la transmission » que l'on peut regrouper sous trois grands chapitres.

1. Préserver les valeurs patrimoniales du site historique.

2. Privilégier le traitement minimal.

3. Assurer la continuité à travers les changements.

Puis, on repasse chacune des caractéristiques du site patrimonial mentionnées précédemment pour y rattacher une orientation générale et des orientations particulières qui sont dans l'ensemble excellentes. Malheureusement, le fait d'utiliser constamment des expressions telles que « lorsque cela est possible », « il conviendrait », « privilégier », « favoriser » laisse craindre que ces « suggestions » ou

Les Assomptionnistes, pour l'édifice et sa verdure.
(Source : Société d'histoire de Sillery)

L'édifice désaffecté des Augustines (pas très attrayant, mais qui démontre l'ampleur de ces édifices qui pourraient être réutilisés... dans un esprit de développement durable.
(Source : Société d'histoire de Sillery)

« recommandations » pourraient bien ne pas être respectées ou appliquées, si le ministère de la Culture et des Communications n'exerce pas un contrôle plus ferme et ne prend pas les dispositions nécessaires pour que ces propositions deviennent réalité.

Or, la conclusion de ces consultations sur l'arrondissement historique de Sillery et la prise de position qu'adoptera en bout de piste le ministère de la Culture et des Communications risquent d'avoir par la suite un impact considérable sur l'avenir du patrimoine au Québec, et sur la façon dont sera respectée et appliquée la *Loi sur le patrimoine culturel* du Québec à l'égard de laquelle nous avons déjà exprimé nos préoccupations et nos craintes[2].

On peut trouver ce document à l'adresse suivante : http://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/patrimoine/plans_de_conservation/PlanConservation-SILLERY-Consultation.pdf

Notes

[1] On peut trouver ce document à l'adresse suivante : http://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications

[2] Voir les articles à ce propos dans l'édition d'hiver 2011 (VOLUME 16 NUMÉRO 3, 2011) et l'édition d'automne 2012 (VOLUME 18 NUMÉRO 2, 2012) d'*Histoire Québec*

Le mot de la Fédération (suite)

Un autre honneur pour notre président, Richard M. Bégin

par Jeannine Ouellet, première vice-présidente, Fédération Histoire Québec

Le 22 février dernier, Madame Nycole Turmel remettait à Richard M. Bégin la Médaille du Jubilé de diamant de la reine Elizabeth II commémorant le 60e anniversaire de l'accession au Trône de la souveraine (en 1952), en reconnaissance de son « son engagement indéfectible en faveur de la conservation du patrimoine depuis plus de 35 ans ».

Toutes nos félicitations, Monsieur le président!

FÉDÉRATION
HISTOIRE
QUÉBEC

Richard M. Bégin reçoit la médaille des mains de Nycole Turmel, députée de Hull/Aylmer et whip en chef de l'Opposition officielle. (Source : Bureau de Nycole Turmel)

MONSIEUR RICHARD BÉGIN

Pour son engagement indéfectible en faveur de la conservation du patrimoine depuis plus de 35 ans.

Monsieur Bégin a reçu en 2012 la médaille de l'Assemblée nationale pour son implication et son dévouement pour la conservation du patrimoine. Monsieur Bégin consacre sans cesse temps et énergie et passion à la préservation de l'histoire et du patrimoine du Québec. Monsieur Bégin s'implique dans de nombreuses organisations en tant que président de divers organismes dont la Fédération Histoire Québec, le Conseil régional de la Culture de l'Outaouais, l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer, l'Association du patrimoine d'Aylmer et le Musée de l'Auberge Symmes. La Ville de Gatineau a récemment octroyé à Monsieur Richard Bégin sa plus haute distinction : l'Ordre de Gatineau, en reconnaissance de son implication auprès de la communauté et des entreprises locales et, surtout, en faveur du patrimoine bâti.

Merci, Monsieur Bégin, de votre engagement indéfectible en faveur de la conservation de notre patrimoine.

Sincèrement,

Nycole Turmel
Députée de Hull/Aylmer
Whip en Chef de l'Opposition officielle